

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2023-109 – Arrêté réglementant la circulation et le stationnement aux abords du groupe scolaire Saint Joseph – rues de la Batheuse, du Square et de la Canissière.

Le Maire de Maîche,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212.1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté 2007.232 interdisant le stationnement sur les arrêts de bus rue du Square,
VU l'arrêté CIRC 2014-52 réglementant la circulation rue et parking du Square,
VU l'arrêté CIRC 2016-32 réglementant le stationnement rue de la Batheuse entre les numéros 23 et 9,
CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation aux abords du groupe scolaire Saint Joseph, afin d'assurer la sécurité des usagers et faciliter la circulation des bus,

A R R E T E

Article 1 : La circulation, l'arrêt et le stationnement des véhicules autres que des bus et véhicules de transport scolaire comportant un pictogramme sont interdits sur les arrêts de bus matérialisés au sol :

- rue de la Batheuse devant le groupe scolaire Saint Joseph,
- rue du square face aux garages.

Article 2 : L'arrêt et le stationnement chemin de la Canissière est interdit en dehors de toute place matérialisée ainsi que le long des bâtiments de la Jeanne d'Arc et du groupe scolaire Saint Joseph, cette interdiction étant matérialisée au sol par une ligne jaune.

Article 3 : L'arrêt et le stationnement sont interdits rue de la Batheuse entre la fin de la voie de bus et le numéro 23, cette interdiction étant matérialisée au sol par une ligne jaune.
La dépose d'élève est interdite le long du mur du parc du château Montalembert ainsi qu'entre les numéros 23 à 9, afin de ne pas entraver la circulation.

Article 4 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller au respect du présent arrêté.

Publié sur le site internet le 14 novembre 2023

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en mairie ainsi que sur le site internet de la ville et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le directeur du groupe scolaire Saint Joseph,
- Monsieur le responsable du service technique de la ville,
- Monsieur le responsable du service de police municipale,

Maiche, le 10 novembre 2023,
Le Maire,
Régis LIGIER.



Publié sur le site internet le 14 novembre 2023